Quarante-cinquième année.— N° 87. Un numéro: *dix centimes.* Lundi 12 et Mardi 13 Avril 1886.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 AVRIL 1886

L'IMPOT SUR LA RENTE

On lit dans le *Temps* :

« Un mot est à relever dans ce discours. M. Andrieux a cité, parmi les motifs de ses préférences pour le 3 0/0 perpétuel, *la difficulté qu'aura ce fonds à franchir le pair, étant donné le VOTE PROBABLE D'UN IMPOT SUR LA RENTE.*

» Qu'est-ce à dire?

» Comment *faut-il prendre cet avertissement?*

» Il ne faut rien prendre au tragique, mais il faut tout prendre au sérieux. Il nous semble donc que le gouvernement, quand il interviendra dans cette discussion, *aura à dire aux futurs souscripteurs de rentes s'ils doivent réellement s'attendre* à une sorte de *diminutio capitis.*

» Un impôt sur la rente peut se concevoir à la veille d'un emprunt; quelque paradoxale que puisse paraître une pareille préface, au moins ne tromperait-elle personne: le prix d'émission s'établirait en conséquence. Mais le lendemain d'un emprunt! C'est pour le coup que l'on crierait à la banqueroute. »

Cela s'appelle, dans les coulisses de la Bourse : Faire le bébête ».

Le *Temps* sait fort bien que l'impôt sur le revenu est décidé et que si le gouvernement fait les déclarations qu'on demande, l'impôt n'en sera pas moins voté, le gouvernement n'en étant pas à un mensonge près.

N'avait-il pas dit : « Ni emprunt, ni impôt? »

Or, il n'est occupé qu'à forger de nouveaux impôts pour payer les emprunts qu'il demande.

Si les souscripteurs sont assez niais pour prendre de la Dette dans ces conditions, cela les regarde.

Le 1er trimestre de 1886 a donné un déficit, sur l'an dernier, de plus de *VINT-CINQ MILLIONS.*

C'est donc déjà un déficit d'une centaine de millions pour cette année.

L'impôt sur le revenu sera certainement proposé pour atténuer ces pertes certaines.

M. Andrieux, en le signalant, n'a eu que le mérite de la franchise.

Mais le *Temps* considère avec juste raison que si l'on introduit la franchise dans les comptes des finances de la République, ce sera un désastre.

Tout le monde verra clairement l'heure de la banqueroute.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a communiqué à ses collègues les télégrammes qu'il avait reçus au sujet des incidents survenus à la Combe-des-Epares, près Châteauvillain.

Le ministre attend de nouveaux renseignements du préfet de l'Isère sur les faits qui se sont produits.

***

Le ministre de l'intérieur a mandé à Paris le sous-préfet de la Tour-du-Pin, relativement aux incidents dramatiques de la Grand-Combe. A ce sujet une altercation très-vive s'est élevée entre le ministre de l'intérieur et le ministre des cultes, M. Goblet ayant donné des ordres sans prévenir M. Sarrien.

D'autre part, il paraît que le sous-préfet a montré en cette affaire un zèle maladroit, malgré les observations du commissaire de police qui avait réussi, par son attitude conciliante, à maintenir la paix. Ce serait, en conséquence, sur le sous-préfet que retomberait la lourde responsabilité de cette sanglante aventure.

***

Les adhésions de l'épiscopat français à la lettre si patriotique et si chrétienne que Mgr Guibert a adressée au Président de la République, affluent de tous côtés.

Les journaux enregistrent celles de NN. SS. les évêques de Nantes, de Chartres, de Nevers, de Verdun, de Carcassonne, ainsi que celles des archevêques d'Avignon et de Reims.

***

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« On assure que, si le gouvernement s'est décidé à faire arrêter M. Roche et M. Duc-Quercy à Decazeville, c'est qu'il a été averti par ses ambassadeurs de l'étonnement que sa politique pusillanime, comparée à celle de la Belgique, causait dans toute l'Europe.

» On dit qu'une des dépêches qui donnaient ce renseignement à M. de Freycinet aurait assez vivement ému le conseil des ministres. »

***

DÉMOLITION DES FORTIFICATIONS

Le général Boulanger s'est prononcé pour la démolition d'une partie de l'enceinte de Paris, allant de Romainville au Point-du-Jour.

Les terrains libérés des charges militaires seraient cédés à la Ville, qui les vendrait à des particuliers, avec *obligation* de construire. Le prix donné par la Ville à l'Etat serait consacré à la construction de nouvelles fortifications extérieures.

C'est dans une entrevue avec les délégués du Conseil municipal que le ministre de la guerre a pris cette décision; il est utile de rappeler qu'*elle est en désaccord avec la délibération du Comité supérieur de défense, remontant à quelques mois à peine, et qui s'était opposé à la suppression du mur d'enceinte.*

***

Le *Gaulois* signale de nouveaux scandales à l'hôpital laïcisé de Saint-Denis.

Un vieillard, le nommé Doré, pensionnaire de cet hôpital, se trouvant fort malade, a été abandonné par les infirmières, qui ont refusé de lui donner des soins, de le changer pendant trois jours, et l'ont laissé mourir dans l'infection et la pourriture.

Un autre malade, atteint de la petite vérole, est mort faute de soins; on assure même que le corps de ce malheureux a été trouvé, au moment de la visite du médecin, étendu sous son lit.

Les malades se plaignent beaucoup de la nourriture; beaucoup ne reçoivent pas les vivres auxquels ils ont droit, et, pendant ce temps, les infirmières font bombance. Un repas de corps a eu lieu la semaine dernière.

Le tableau est complet et édifiant.

***

NOTRE SITUATION AU SÉNÉGAL.

On a reçu, dit-on, au ministère de la marine de très-mauvaises nouvelles sur la situation de notre corps expéditionnaire au Sénégal.

Voici ce que porte une dépêche envoyée hier de Saint-Louis, à 2 heures du soir, et que reproduit le *Matin* :

« Bakel est attaqué.

» Une bataille acharnée dure depuis trois jours.

» Les villages voisins et les comptoirs de commerce ont été incendiés.

» Quatre traitants ont été tués et plusieurs blessés.

» Les communications sont coupées.

» La situation est grave. »

Le fort de Bakel, dont il est question, est bâti à pic sur une haute colline située sur la rive gauche du Sénégal, à 130 lieues environ de son embouchure ; il n'est accessible que d'un côté, et, à moins d'une trahison des soldats indigènes ou des chefs du village, il est à l'abri d'une attaque.

Bakel est le point le plus important du Haut-Sénégal. Malheureusement, le poste ne peut être secouru par eau d'ici au 16 juillet, époque à laquelle le Sénégal devient navigable.

Il faudra environ 13 à 14 jours à une colonne expéditionnaire pour venir au secours de la garnison.

***

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

Trois jours après avait lieu le bal de l'ambassade russe, et la foule des voitures encombrait la rue de Grenelle-Saint-Germain. Louis était rayonnant ; quand il vit apparaître la marquise dans sa robe de velours noir, le cou et les cheveux étincelants de ses magnifiques diamants, il faillit se jeter à ses genoux. Son amour exaltait encore sa tendresse filiale, l'espérance, une espérance délicieuse, enivrante, grandissait dans son cœur et donnait à son visage l'éclat du bonheur. Pourtant, Livadia l'aimait-elle ? Il avait bien le droit d'en douter. La seule faveur sur laquelle il pût s'appuyer était cette promenade qui avait suivi les courses, et l'abandon avec lequel elle avait pris son bras. Mais à qui donc la fière jeune fille avait donné d'autres preuves de tendresse, et qui eût osé lui demander plus, avant d'être son fiancé ?

Louis était trop jeune, trop novice pour s'effrayer de ce qu'il y avait d'impénétrable en elle, de ce voile mystérieux derrière lequel elle était parvenue à dérober ses pensées à tout regard profane.

Quand le marquis d'Ardennes et sa mère entrèrent au bal, une foule nombreuse remplissait déjà les immenses salons de l'ambassade. La fête avait été organisée avec un luxe éblouissant. Les Russes ont un goût particulier pour les lumières, et elles étaient si éclatantes qu'on pensait malgré soi aux palais enchantés des contes de fées. Sous ces brillants rayons, les diamants, les pierres précieuses étincelaient ; les banquettes tout enveloppées de fleurs, les guirlandes embaumées qui serpentaient des plafonds jusqu'à terre, les immenses palmiers qui encadraient les portes, les roses dont le parfum emplissait l'atmosphère, les livrées vert et or, et par les fenêtres ouvertes l'illumination des jardins, toutes ces richesses, toutes ces splendeurs, jetées à profusion, produisaient une sorte de vertige et de fascination. Les tentures étaient relevées par l'écusson impérial aux armes de Russie : d'or à un aigle à deux têtes, éployé de sable, couronné de deux couronnes royales, l'aigle chargé en cœur d'un écusson d'argent à un Saint-Georges de sable.

Les appartements étaient si vastes, et les promenades que permettait la saison aidaient si bien à recevoir le trop-plein des salons, qu'on ne pouvait se plaindre de la cohue redoutable des bals officiels. Plusieurs groupes, très-distincts, s'étaient formés dès le commencement de la soirée; d'abord, le faubourg Saint-Germain, reconnaissable à l'exquise sobriété d'ornements, à la parfaite élégance des manières, et souvent à la pureté du type français ; puis la haute finance, couverte de pierres précieuses, parlant haut et s'agitant beaucoup ; le monde des employés, des fonctionnaires, des bureaux ; enfin, dans un immense salon, la vraie Russie, l'élément slave dans toute sa force, sous le costume et le langage français. Tous ces groupes étaient reliés les uns aux autres par les allées et venues des danseurs et par les conversations des personnages officiels, diplomates, ministres, généraux, officiers de tous grades et de toutes armes, chamarrés de décorations et se hâtant de se faire voir le plus possible pour se retirer plus rapidement.

Livadia, très-simplement vêtue d'une robe bleu pâle, s'était assise près de sa tante Pradine, au milieu de ses compatriotes. Ses cheveux blonds, roulés en nattes pressées, n'avaient cependant pas pu être réduits aux mesquines proportions de la mode, et sa coiffure un peu large donnait à sa tête des lignes imposantes ; on eût dit une race plus forte et plus grande que la nôtre. Elle portait au cou un bijou étrange, qu'on aurait pu prendre pour un talisman et qui devait venir en droite ligne de la domination tartare. Sa toilette légère, diaphane, à peine nuancée, semblait le voile léger d'une radieuse vision ; seule une grosse touffe de roses rouges, éclatantes de couleur et de parfum, s'échappait de son sein et retombait jusqu'au bas de son corsage. Sans cesse entourée, adulée, elle passait souvent d'un salon à l'autre, au bras de quelque danseur empressé, et, avec cette grâce, cette parfaite liberté de mouvements qui lui était habituelle, elle s'asseyait un instant près de ceux qu'elle connaissait, causait sans empressement et sans froideur, ne donnant à personne le droit de se croire plus heureux qu'un autre, et jouissant pleinement d'une souveraineté absolue que nul ne songeait à lui disputer.

— C'est une enchanteresse, disait-on autour d'elle.

— Ce doit être un ange de vertu, murmurait une vieille dame ; voyez cet air doux et candide !

— Nous n'avons plus de beautés semblables en France, disait un vieux général à son voisin.

— C'est vrai, général, mais nous avons le talent de les attirer et de les garder ensuite. Le sang slave coule déjà dans les veines de plusieurs de nos grandes familles.

— D'ailleurs, ces Russes sont fous des Français. Connaissez-vous Saint-Pétersbourg, mon cher? on y retrouve les mœurs et les goûts parisiens.

— Et pourtant ces natures russes sont autant que possible étrangères à la nôtre.

— Parfaitement, vous avez raison. Ce sont des plantes exotiques qui font bonne contenance dans un salon ou dans une serre chaude ; mais essayez

LES GRÈVES

A Decazeville. — Decazeville, 9 avril. — La journée d'hier a été très-calme. Plusieurs réunions de grévistes ont eu lieu sans incident ; on y a voté la résistance à outrance, mais par les voies pacifiques.

M. Petitjean, directeur, est parti hier soir pour Paris, dans le double but de soigner sa santé et de conférer avec le conseil d'administration de la Compagnie.

En Belgique. — Charleroy, 9 avril. — Deux cents ouvriers du charbonnage de Mambourg, à Lodelinsart, se sont mis en grève ce matin.

Ils réclament une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail.

On craint pour demain, jour de quinzaine, un mouvement dans certains charbonnages.

PÉRIL CONJURÉ

Le général Boulanger vient encore de signaler sa présence aux affaires par un de ces hauts faits dont il est coutumier. La chose a manqué de passer inaperçue, mais les *Débats*, heureusement, ont pu nous la faire connaître :

Le ministre « patriote et républicain par excellence » — nous entendons M. le ministre de la guerre—vient encore de sauver nos institutions d'un danger d'autant plus grave qu'il était plus généralement ignoré. Et ce qu'il y a de plus méritoire, comme aussi de plus extraordinaire dans son cas, c'est qu'il l'a fait simplement sans le faire crier sur les toits par les journaux à sa dévotion, sans même s'en vanter devant la Chambre, qui lui aurait certainement décerné, pour le coup, une ovation à faire crouler la salle.

Il ne lui a fallu ; pour cela, que deux lignes dans un décret de nomination, passé inaperçu à l'*Officiel*, sauf pour les intéressés.

Voici, du reste, en deux mots, comment la chose s'est faite. Quelqu'un, lecteur de la *Lanterne*— d'autres disent un mauvais plaisant, — feuilletant l'*Annuaire* par hasard, découvrit que, sur les cinq capitaines écuyers attachés à l'École supérieure de guerre, il n'y en avait pas un dont le nom ne fût orné de cette particule abominable que M. le général Boulanger traque, avec tant de raison, partout où elle se trouve. Là-dessus, sommation adressée par voie de pétition au citoyen ministre de la guerre: « d'avoir à mettre un terme à cette situation évidemment scandaleuse, mais plus périlleuse encore. »

Nous devons rendre cette justice au « citoyen ministre » qu'il ne s'est pas laissé arrêter une minute par des considérations d'équité, de service et autres sornettes de ce genre, qu'il ne s'est pas demandé par exemple si ce n'était pas leur habileté à monter à cheval qui avait valu à ces « ci-devant nobles » d'être désignés pour professer l'équitation à l'École de guerre. En moins de vingt-quatre heures le péril a été conjuré, — en partie du moins, — car des cinq écuyers, un seul a été sacrifié pour le moment. Mais on espère que les autres se le tiendront pour dit, et qu'ils auront soin de déposer leur « de » toutes les fois qu'ils auront à commander une « reprise ».

LE DRAME DE LA COMBE

Mlle Bonnevie, tuée d'un coup de revolver dans l'aisselle droite, par un des sbires du sous-préfet de la Tour-du-Pin, a été enterrée avant-hier matin, au milieu du concours de toute la contrée.

Une foule énorme, parmi laquelle les compagnes de la défunte, suivaient le convoi. Le cercueil était porté par des jeunes filles habillées de blanc, et disparaissait sous les fleurs.

M. Paul Giraud a accompagné la pauvre fille jusqu'à sa dernière demeure. Quand on a descendu le cercueil dans la fosse, les ouvrières pleuraient à chaudes larmes. On remarquait avec étonnement l'absence de tout magistrat et de tout fonctionnaire. Ce manque de tact et cette lâcheté ont été très-remarqués.

Au moment où l'arrêté préfectoral de fermeture de la chapelle allait être signifié au directeur de l'usine, MM. Giraud, les propriétaires, demandaient, par l'intermédiaire du préfet de l'Isère, l'autorisation d'ouvrir cette chapelle au culte.

L'état de M. Fischer s'est amélioré ; cependant la balle n'a pu être encore extraite.

La chapelle de la fabrique de la Combe est ouverte depuis quarante-trois ans, et les offices divins y ont été célébrés, pendant tout ce temps, sans avoir jamais provoqué aucune remontrance de la part des autorités civiles.

Mais le maire de Châteauvillain, un butor radical, jaloux de l'influence de M. Giraud, avait menacé, avant et après les dernières élections, de se venger, en faisant supprimer le traitement du curé de Châteauvillain — ce qui a été fait il y a quelque temps déjà — et en faisant fermer la chapelle de la fabrique de la Combe-des-Eparres, — ce qui vient d'être fait... on sait comme !

Une heure après l'odieuse boucherie, arrivait de Lyon une dépêche de M. Giraud, mandant à M. Fischer de laisser faire ses frères Paul et Léon Giraud, qui arriveraient par le premier train du lendemain matin à la Combe.

Voilà tout ce sang versé, cette population troublée, parce que le sous-préfet a refusé d'attendre la réponse de M. Giraud, qui devait arriver d'un instant à l'autre.

Et voilà ce qu'on appelle gouverner !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 avril.

Le vote de l'emprunt produit son effet. Les rentes françaises montent : le 3 0/0 est à 81.02, l'amortissable à 83.20, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.55.

Le Crédit Foncier est très-demandé à 1,352.50. Son revenu de 60 fr. est désormais un minimum sur lequel on peut tabler en toute assurance.

Les obligations 1880 et 1885 se tiennent à 435 fr. La facilité de s'acquitter par des versements semestriels de 50 fr. permet à tout le monde d'acquérir ces titres et de les libérer sans privation tout en participant à six tirages par an, avec bénéfice de l'intérêt à 3 0/0 sur les versements effectués.

La Société Générale cote ferme 450 fr. Le bilan de la fin du mois dernier constate une nouvelle augmentation dans les comptes de chèques. Le solde dépasse de plus de 22 millions 1/2 celui de l'année dernière à pareille époque, ce qui prouve d'une façon incontestable la confiance illimitée de l'épargne dans cet établissement.

La Banque d'Escompte se relève.

Le Panama est à 475 fr. La spéculation escompte le rapport de M. Rousseau que l'on dit favorable aux projets de M. de Lesseps.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

UN CARROUSEL A ROUEN.

Sur la demande de M. le maire de Rouen, président du Comité rouennais de la Ligue des Patriotes, appuyée par M. le préfet de la Seine-Inférieure, le ministre de la guerre a décidé, le 22 mars dernier, qu'un carrousel serait organisé par le 12e chasseurs pour le mois de juin prochain, dans le but d'élever un monument aux soldats français morts en 1870 et inhumés dans le cimetière monumental de cette ville.

Ce carrousel aura lieu le lundi 14 juin. Un programme détaillé de cette fête sera publié.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à compter de l'année 1887 le diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial sera admis au nombre des titres universitaires dont doivent être munis les candidats à l'École polytechnique et à l'École de Saint-Cyr.

Les candidats pourvus, soit du diplôme de bachelier ès-lettres, soit du certificat de première épreuve de ce baccalauréat, seuls ou accompagnés de l'un des deux diplômes de bachelier ès-sciences ou de bachelier de l'enseignement secondaire spécial, auront droit à certains avantages de points qui seront indiqués dans les instructions spéciales pour l'admission à chacune de ces écoles.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

Les deux escadrons du 6e hussards détachés en Tunisie, s'embarqueront le 30 avril pour rentrer en France et seront, à leur arrivée à Marseille, dirigés par les voies ferrées sur Bordeaux, où est stationnée la portion principale du corps.

Un concours vient d'avoir lieu pour les emplois de chef et de sous-chef de musique dans l'armée.

Les membres du jury d'examen étaient MM. Ambroise Thomas, président ; Emile Jonas, Gastinel, Duprato, Sellenick, Wettge (chef de la garde républicaine), membres.

Dans la liste, par ordre de préférence, des onze candidats jugés admissibles à l'emploi de chef de musique, nous remarquons, avec le n° 1, M. Dovin, sous-chef de musique du 111e de ligne ; avec le n° 2, M. Lemasson, sous-chef de musique du 6e de ligne. [illegible] celle des vingt candidats jugés admis[illegible] à l'emploi de sous-chef, se trouvent : [illegible] Gergouil, soldat musicien au 77e de [illegible] (n° 4), et Goujard, soldat musicien à l'[illegible] d'artillerie de Poitiers (n° 8).

CRÉATION D'UN 4e SPAHIS

Un projet de loi relatif à la création d[illegible] 4e régiment de spahis vient d'être dé[illegible] la Chambre.

D'après l'exposé des motifs de ce p[illegible] cette création réalise en partie, par an[illegible] tion, le projet d'organisation des tro[illegible] d'Afrique.

On sait que les douze compagnies [illegible] de Tunisie, dissoutes pour la formation [illegible] 4e régiment de tirailleurs algériens, [illegible] laissé chacune un peloton de cavalerie [illegible] ponible et que ces douze pelotons ont [illegible] provisoirement réunis en groupes de [illegible] escadrons, sous le nom de spahis tuni[illegible]

Mais l'organisation temporaire donn[illegible] ces éléments n'offre ni la cohésion, ni l[illegible] dans le commandement, l'instruction [illegible] l'administration nécessaires. Il existe [illegible] un sérieux intérêt à créer par anticip[illegible] un quatrième régiment de spahis, d[illegible] les mêmes principes qui ont présidé [illegible] formation des régiments déjà existants.

LE LIEUTENANT PALAT.

Le lieutenant Palat, qui vient de m[illegible] si tristement dans la traversée du S[illegible] était né à Verdun-sur-Meuse, en 1858. [illegible] tré à l'Ecole spéciale militaire, après [illegible] fait la plus grande partie de ses étu[illegible] lycée de Besançon, il en sortait le 1er [illegible] bre 1877 dans la cavalerie. Après un [illegible] jour d'une année à Saumur, il était nom[illegible] sous-lieutenant au 2e spahis, à Sidi-[illegible] Abbès.

Il entrait, au bout de quelque temps, [illegible] le service des affaires indigènes et p[illegible] aux bureaux de Saïda et de Daya pl[illegible] mois qu'il employait à étudier activem[illegible] langue et les coutumes arabes.

A ce moment, l'insurrection de [illegible] Amena éclatait ; le sous-lieutenant [illegible] quittait les affaires arabes et rentrait [illegible] spahis pour prendre part à la campag[illegible] Sud Oranais.

Il était nommé lieutenant peu après [illegible] escadrons du 11e hussards détachés e[illegible] nisie.

Son maintien en Afrique, qu'il avai[illegible] demment sollicité, lui permettait de c[illegible] nuer ses études favorites sur l'arabe e[illegible] les mœurs musulmanes. Il trouvait [illegible] sion, entre temps, de s'occuper de r[illegible] ches archéologiques et commandait p[illegible] quelques mois le peloton de cavalerie [illegible] des compagnies mixtes, dans le Sahara [illegible] nisien.

En 1883, il quittait l'Afrique à son [illegible] regret, et rentrait en France avec les [illegible] drons du 11e hussards ; ce fut en 1885 [illegible] dant un congé, qu'il fut mis en relation [illegible] l'envoyé de Tombouktou, dont on s[illegible] pelle la venue en France à cette é[illegible] Cette circonstance donna corps à un [illegible] qu'il caressait depuis longtemps, [illegible]

---

de les acclimater vraiment et de les faire vivre en pleine terre, vous verrez qu'elles s'y refuseront obstinément.

— D'ailleurs, la civilisation russe n'est que superficielle, au fond tous ces Slaves sont de vrais sauvages. On n'a pas idée des passions primitives qui se cachent sous leurs dehors policés.

— C'est pour cela que le nihilisme a germé avec une si prodigieuse fécondité. Il s'est trouvé répondre aux instincts de destruction et de barbarie de ces natures ardentes que la souffrance révolte et qui se soulèvent contre toute autorité, comme s'ils pouvaient d'un seul coup trancher la tête au malheur et à la misère.

— Joli rôle que celui du czar, avec tous ces chiens dévorants à ses trousses.

— Je suis sûr qu'il changerait volontiers sa place contre la vôtre ou la mienne. C'est un sujet de méditation, jeune homme : le néant des grandeurs. Il faut l'approfondir pour éviter les surprises de l'ambition.

— J'y songerai, général... quand je serai arrivé, comme nous disons en langue moderne.

A ce moment la marquise passa au bras du prince Barloni ; le général la reconnut, la salua et se mit à causer avec elle. Au même instant l'ambassadeur rencontra le comte Nelsor et l'aborda.

— Mon cher comte, lui dit-il, je vous félicite de l'immense succès de la comtesse votre fille. C'est un triomphe incontesté ; les vieux eux-mêmes admirent sa beauté ; tout le *dvorianstvo* russe est à ses pieds, et aussi, je le vois, beaucoup de nobles Français.

— Je crois, Excellence, répondit Nelsor, que vous connaissez mes faiblesses paternelles et que vous savez que ma fille et la Russie se partagent presque également mon cœur.

— Est-ce que vous avez tout à fait abandonné notre patrie, comte Nelsor, et votre beau *pomêstié* des environs de Kief ?

— Je l'aime toujours, Excellence, mais j'ai pris la résolution de voyager pendant quelques années.

— N'étiez-vous pas proche voisin du comte Wladimir Warousof ? demanda l'ambassadeur, en observant attentivement le vieux Nelsor.

— Parfaitement.

— Il court de singuliers bruits sur son compte. On dit que c'est un des principaux chefs nihilistes et qu'il est très-compromis dans la sinistre affaire du train qu'on a fait sauter.

Le comte Nelsor jeta à son hôte un regard de doute.

— Cela m'étonne, Excellence, je connaissais le comte Warousof pour un esprit rêveur et étrange, mais je le croyais dévoué, comme moi et comme tous les vieux Moscovites, à la vraie grandeur de notre chère Russie !

Évidemment satisfait par la réponse du comte Nelsor, l'ambassadeur ajouta :

— Je suis absolument persuadé que mes renseignements ne sont pas faux. On dit même que le comte Wladimir a quitté ses domaines et cherché un refuge dans quelque autre pays.

— Je l'ignore absolument, répondit Nelsor.

L'ambassadeur tendit la main au comte et s'avança vers d'autres invités. Le bal était dans toute son animation ; le bruit des conversations était si vif qu'il couvrait parfois les accords de l'orchestre ; les fleurs exhalaient un parfum excessif, les regards s'étaient animés, une atmosphère chaude et moite se répandait dans les salons et montait à la tête comme les fumées du vin. C'est l'heure où le vertige s'empare des plus solides, l'heure où il faut se garder d'une parole, d'un coup d'œil, d'une étreinte furtive.

Livadia ressentait une impression différente ; elle prenait en horreur son rôle de déesse et se sentait envahie par une fatigue morale presque douloureuse ; elle aperçut heureusement le comte Nelsor, l'appela et l'emmena dans les jardins. Ils étaient presque déserts, les vieilles gens s'étant retirés et les jeunes s'absorbant dans la folie de la danse ou du jeu. Le comte et sa fille s'assirent sous un berceau de feuillages, et Livadia aspira avidement l'air frais de la nuit.

— Ah ! c'est dehors qu'il fait bon vivre, dit-elle. J'en arrivais à détester cette salle de bal.

— C'est d'autant plus incroyable, mon [illegible] que tu as eu, ce soir, un triomphe éclatant [illegible] tu as reçu tant d'hommages, que ton vieux [illegible] était lui-même ébloui.

— Ce sont des poupées, murmura Livadia [illegible] un regard sombre, de misérables jouets d'[illegible]

Et arrachant une des roses de son corsa[illegible] en jeta au vent les feuilles parfumées. [illegible] Nelsor la regarda tout effrayé.

— Livadia, je ne te comprends pas ; p[illegible] qui t'entouraient ce soir, il y avait d[illegible] sérieusement épris, et plus d'un sur qui [illegible] peut tomber dignement.

— Il n'y avait pas un homme, mon p[illegible] elle.

Il sembla au pauvre comte que l'édifice [illegible] rêves allait soudain s'écrouler.

— Livadia, reprit-il, il faudra pourtant [illegible] ceux-là devienne ton mari. C'est le p[illegible] mes désirs... et je crois que ce sera tou[illegible]

La jeune fille se mit à rire, et passant [illegible] autour du cou de Nelsor, elle abaissa [illegible] le front du vieillard, qu'elle embrassa :

— Eh ! qui vous a dit, cher père, que je [illegible] serai pas l'un d'eux. Vous ne connaissez [illegible] votre fille !

Puis, serrant autour d'elle ses voiles [illegible]

— Partons, dit-elle en voyant le vieil[illegible] rassuré. Allons chercher tante Pradine et [illegible]

tenter la traversée du Sahara, de l'Algérie au Soudan.

Sur sa sollicitation, une triple mission lui était confiée par les ministres des affaires étrangères, du commerce et de l'instruction publique. Entre temps, ses relations avec les chefs des Ouled-Sidi-Cheickh le décidaient à prendre l'Algérie pour point de départ de sa tentative. On sait que deux Européens seulement ont traversé le Sahara, de la Méditerranée au Soudan : René Caillé en 1828 et Lenz en 1881 ; mais ces deux voyages avaient eu le Maroc pour point de départ ou pour but ; Palat voulait reconnaître une route plus centrale allant de Géryville aux oasis du Touât et à Tombouctou par des régions presque complètement inconnues.

Le 1er février dernier, il était au Gourara, après avoir suivi de Bérézina à el Goléa et d'el-Goléa au Gourara un itinéraire entièrement nouveau. Il allait se diriger sur l'Aouguérout et avait tout espoir de réussir. On sait que cette espérance devait être cruellement trompée et que, quelques jours plus tard, le fanatisme musulman devait inscrire le nom d'une victime nouvelle au martyrologe africain.

Palat n'était pas seulement un vaillant officier, c'était un lettré et un érudit. Sous le nom de Marcel Frescaly, il avait publié, en outre d'un grand nombre d'articles de journaux ou de revues, un volume de vers, pleins de sentiment et de fraîcheur, *les Arabesques*, et des romans dans lesquels il avait pris la vie algérienne par ses grands comme pas ses petits côtés. *Le 6e margouillats, Fleur d'Alfa, Mariage d'Afrique*, sont de précieuses études de mœurs pour quiconque veut connaître la vie intime de l'alfatier espagnol, du colon, de l'Arabe, du soldat ou de l'officier dans notre colonie algérienne.

Les regrets de la France et de l'armée ont salué la fin si triste de ce brillant officier, de ce sympathique écrivain, que le sort de Flatters n'a pas arrêté et qui meurt, comme lui, victime du fanatisme mahométan et de la haine du nom français. Il laisse derrière lui une mémoire qui ne périra pas, et un nom qui restera à jamais gravé dans l'histoire des explorations africaines.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

Une tentative d'évasion a eu lieu à la prison de Saumur.

Dans le courant des mois de novembre et décembre 1885 et janvier 1886, Delrey, se disant le représentant de la maison Cagnant, d'Argentan, a obtenu, sous le nom de Paulin Jacquart, de la part d'un grand nombre de commerçants, différentes sommes pour des tableaux réclames destinés à être affichés dans les gares.

Le parquet, informé de ce genre d'escroqueries, avait fait arrêter le coupable et le tenait enfermé à la prison de Saumur pendant l'instruction.

Mais Delrey aimant avant tout la liberté et préméditant les moyens de prendre la clef des champs, il serait arrivé à corrompre un gardien de la prison pour favoriser sa fuite.

Tout était préparé, les paquets faits, ils allaient sortir au milieu d'une nuit épaisse.

La police, ayant eu vent de la chose, les attendait en force à leur sortie ; de sorte que, maintenant, le gardien est gardé et Delrey surveillé de plus près.

Voici les renseignements donnés à ce sujet par la *Petite France* :

« Le fameux escroc Delrey, dit Jacquart (Paulin), a failli réussir à s'évader de la maison d'arrêt de Saumur. Le procureur de la République ayant appris, par hasard, que des entrevues fréquentes avaient lieu, le soir, à l'hôtel de la Boule-Rouge, entre le gardien-adjoint de la maison d'arrêt et une dame Luce, maîtresse de Delrey, interrogea cet agent et ouvrit une enquête.

» Delrey avoua que son évasion était préparée et remit les vêtements qui devaient lui servir à se déguiser pour s'échapper. Il les avait enterrés dans un coin de la cour. On saisit sur lui des cordes et un ciseau à froid. Il reconnut que ces objets lui avaient été fournis par le gardien. Celui-ci a nié sa complicité dans le projet d'évasion ; il reconnaît seulement ces visites à *Mme Jacquart* et la remise de nombreuses correspondances à Delrey. A l'heure où paraîtront ces lignes, il sera certainement révoqué. »

Dans notre dernier numéro, nous disions, à propos d'un infanticide commis à Saumur, Grand'Rue, que le corps de l'enfant n'avait pas été retrouvé.

Hier, la police, après bien des recherches, a pu recueillir une grande quantité de petits ossements calcinés dans un foyer où la mère de cette malheureuse fille a l'habitude de faire chauffer les lessives.

Tout porte à croire que, pour faire disparaître le corps de l'enfant, la fille mère l'aura fait brûler ; cependant, on ne peut rien affirmer avant que les médecins n'aient donné leurs conclusions dans un rapport officiel.

On s'explique maintenant comment cette femme osait narguer la justice alors que, par ordre de M. le Procureur de la République, on vidait la fosse d'aisances.

Si on en croit la rumeur publique, cette fille n'en serait pas à son coup d'essai : plusieurs enfants qu'elle aurait eu depuis une dizaine d'années seraient aussi disparus ; elle comptait, cette fois encore, en sortir indemne, mais une lettre anonyme a mis M. le Procureur de la République sur la piste de ce crime.

Hier matin, il y avait répétition du carrousel pour la fête qui se prépare à Paris. Au cours de cet exercice, qui a eu lieu sur le Chardonnet, un cheval s'est tué en sautant une haie. L'officier qui le montait n'a eu aucun mal.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Dimanche prochain 18 avril, à 3 heures, à l'occasion de l'assemblée des Récollets, la musique des écoles communales exécutera, au Jardin-des-Plantes, les morceaux suivants :

1. *Le Champion*, pas redoublé ... E. LAUNAY.
2. *La Fontaine aux Perles*, fantaisie ..... MULLOT.
3. *Les Vendanges*, chœur à 3 voix. L. DE RILLÉ.
4. *Les Courriers*, polka..... E. LAUNAY.
5. *Le Volontaire*, pas redoublé .. E. VINEUX.

LE MAGNÉTISEUR MORÉTY.

Ainsi que nous l'avions prévu, la salle de l'Hôtel-de-Ville était littéralement comble hier soir, et beaucoup de retardataires n'ont pu trouver place ; mais ceux-ci pourront, dimanche prochain, en arrivant un peu plus tôt, profiter de la dernière séance que donnera à Saumur M. Moréty. En effet, devant une semblable affluence et un accueil si sympathique, le célèbre magnétiseur s'est vu forcé de revenir une troisième fois à Saumur ; seulement il a voulu que les pauvres profitent de sa visite : c'est à leur bénéfice que cette séance sera offerte au public qui, cette fois encore et dans un double but, viendra en foule admirer et applaudir M. Moréty.

Comme nous le disions dans un de nos précédents numéros, il ne nous est guère possible d'analyser les multiples phénomènes du magnétisme. Chaque sujet présente un caractère particulier suivant son âge, son tempérament, et la progression des suggestions ; deux sujets, entre autres, présentés hier soir, un cataleptique et un somnambule, ont, sous le charme quasi surnaturel du magnétiseur, provoqué une admiration pleine d'angoisses.

M. Moréty a donc obtenu encore un immense succès qui ne fera que s'accentuer au fur et à mesure qu'il se fera connaître et que de nouveaux et nombreux sujets se présenteront.

Nous pouvons affirmer d'ores et déjà que la salle de l'Hôtel-de-Ville sera trop exiguë pour contenir un public de plus en plus avide de ses merveilleuses expériences.

Ecole de Tir du 3e bataillon du 70e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Dixième séance du 11 avril 1886.

1° Tir réduit, à 20 mètres : 24 tireurs.
Médailles : MM. Doussain et Milon.

2° Carabine, à 12 mètres : 19 tireurs.
Médailles : MM. Garret et Séchet.

3° Pistolet, à 12 mètres : 45 tireurs.
Médaille : M. de Guibert.

11e séance au Stand des Récollets, le dimanche 18 avril 1886, à 9 heures du matin. — Tir réduit à 20 mètres et tir au pistolet à 12 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

M. ACHILLE DE MAS LATRIE.

Voici en quels termes le *Messager de Toulouse* annonce la mort de ce digne et brave officier de cavalerie, dont le nom ne peut être oublié à Saumur :

« M. Achille de Mas Latrie, ancien capitaine au 11e chasseurs, qui avait quitté l'armée depuis longtemps, est mort subitement à Castelnaudary le 16 mars dernier. Fort jeune encore, en 1832, et sous-lieutenant à l'École de Saumur, il prit part avec son frère Eugène, alors adjudant à la même École, tué depuis en Afrique, au mouvement qu'on a appelé la *Conspiration de Saumur* (ne pas confondre avec la conspiration Berton qui eut lieu dix ans auparavant), dont le but était d'entraîner une partie des cavaliers de l'École et des jeunes gens de la ville pour aller rejoindre en Vendée Madame la duchesse de Berry. On saisit chez lui des papiers importants émanés de M. Bourmont et de Mlle Stylite de Kersabiec. Acquitté, ainsi que ses co-accusés, à la suite d'une éloquente plaidoirie de Me Janvier, l'illustre avocat d'Angers, M. Achille de Mas Latrie resta quinze ans hors des cadres de l'armée et n'y rentra que sur la demande du général Oudinot, ancien commandant de l'École de Saumur, qui avait apprécié ses rares talents d'écuyer. »

NOMINATION DE PERCEPTEUR

Par arrêté de M. le ministres des finances en date du 31 mars dernier,

M. Thibeaudeau, percepteur de La Romagne, a été nommé percepteur de Saint-Lambert-des-Levées, en remplacement de M. Morlay, appelé dans le Finistère.

NOMINATION DANS LE CLERGÉ

Par décision de Mgr l'évêque :

M. l'abbé Peltier, curé de Vivy, a été nommé curé de Thouarcé. Cette nomination vient d'être agréée par le gouvernement.

On annonce la mort d'un artiste tourangeau, violoniste de grand talent, M. Hostié, qui fut, de 1867 à 1876, violon solo au Grand-Théâtre et chef d'orchestre de la Société Sainte-Cécile.

M. Hostié avait quitté Tours pour aller diriger le Conservatoire municipal de Rennes.

POITIERS.

Samedi matin, au moment où les artilleurs du 20e d'artillerie manœuvraient au lieu dit le Camp de Châlons, commandés par M. le lieutenant-colonel Margaux, ce malheureux officier supérieur, pris d'une attaque d'apoplexie, est tombé de son cheval sans avoir pu proférer le moindre mot. Dans sa chute, M. Margaux s'est fracturé le crâne.

Relevé aussitôt par ses hommes et MM. les officiers, le lieutenant-colonel, après avoir reçu les premiers soins que nécessitait son état, a été transporté à l'hospice où il est mort à quatre heures de l'après-midi, sans avoir pu recouvrer l'usage de la parole.

L'armée perd en M. le lieutenant-colonel Margaux un officier des plus distingués, très-estimé de ses supérieurs, très-aimé de ses collègues et de ses soldats.

NOYANT-LA-GRAVOYÈRE. — Cette petite commune de l'arrondissement de Segré a été mise en gaieté, jeudi dernier, par une cérémonie extrordinaire et tout-à-fait imprévue.

Un M. D..., avec une dizaine d'amis, violon en tête, se rendait à la mairie. Puis Mme D..., arrivant par le train d'Angers, en fit autant.

Ce couple, uni depuis huit ans, n'étant pas satisfait (monsieur ayant à se plaindre de madame ou madame ayant à se plaindre de monsieur) venait demander à M. le maire de Noyant-la-Gravoyère de prononcer son divorce.

Après la cérémonie, les divorcés s'adressèrent quelques mots piquants et se séparèrent pour aller déjeuner.

Au moment de reprendre le train, ils se rencontrèrent au café de la Gare et un véritable bal commença.

On assure que le jour des noces n'était pas aussi gai.

Publications de mariage.

Adolphe-Eugène Beslot, cocher, et Marie-Philomène Gaguenault, cuisinière, tous deux de Saumur.

Joseph-Louis Durand, commissionnaire, et Marie-Sainte-Désirée Coudé, domestique, tous deux de Saumur.

Louis-Gustave Leone, garçon-limonadier, de Saumur, et Reine Millon, couturière, de Bagneux.

Félix-Auguste Lucienne, menuisier, et Louise-Catherine Chaboisseau, couturière, tous deux de Saumur.

Séverin-Émile Lafosse, pharmacien, de Vincennes, et Marie-Louise Gourdineau, sans profession, de Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, *rue Saint-Jean, Saumur.*

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1re marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1re qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE. Ch. ANDRAUD, directeur

Mardi 13 avril 1886,

Par autorisation spéciale, une seule représentation du grand succès de l'année

Les Noces d'un Réserviste

Pièce nouvelle en 4 actes, de Henri Chivo et Alfred Duru,

Représentée pour la première fois à Paris le 21 décembre 1885.

On commencera par :

P.-L.-M.

Vaudeville en 1 acte.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

La 54e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et Cie.

L'auteur y poursuit l'étude du Royaume de *Saxe*.

Outre un plan de Leipzig, quatre gravures ornent le texte : le château de Meissen, le Palais dans le grand jardin à Dresde, Ariane et Bacchus, une vue générale de Freiberg.

LE **VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, *phen*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

à l'hôtel, car ce bal m'ennuie tant, qu'il me ferait déraisonner.

Dix minutes après, ils montaient en voiture pour retourner chez eux. Le comte était resté rêveur.

— C'est vraiment singulier, dit-il à demi-voix, cette révélation sur Wladimir Warousof...

A ce nom, un frémissement agita Livadia, mais nul ne put s'en douter, et elle demanda d'un ton absolument calme :

— Quelle révélation ?

— L'ambassadeur m'a assuré que c'était un chef nihiliste ; mais ils sont tous les mêmes, ces fonctionnaires, dans la transition éternelle des conspirations passées aux conspiration à venir...

Pradine ajouta quelques mots dans le même sens, et comme on arrivait à l'hôtel, chacun descendit de voiture et monta promptement à son appartement.

Livadia, agitée, ténébreuse, se jeta sur un fauteuil et laissa Nariska la déshabiller ; tout à coup elle aperçut sur la table une lettre à son adresse.

— Qu'est-ce que cela ? dit-elle.

— Une lettre pour la comtesse Livadia, qu'on a apporté ce soir.

(*A suivre.*)

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

PURGE
D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

D'un exploit du ministère de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du trente-un mars mil huit centquatre-vingt-six, enregistré,

Il appert que :

A la requête de : 1° M. Renou-Diard, propriétaire au Sablon, commune de Grezillé ; 2° M. Joseph Moreau, meunier au Moulin-Tracas, commune de Grezillé ; 3° M. Seraphin Priou, propriétaire à Rondard, commune de Grezillé ; et 4° M. François Guibert, propriétaire au Sablon, commune de Grezillé,

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de Me V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12 ;

Notification a été faite à :

1° M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

2° Mme Anne-Marie-Mathilde Demeure, veuve de M. Jean-Séraphin Priou, ladite dame propriétaire, demeurant à Grezillé ;

3° M. Urbain Priou-Cailleau, propriétaire et expert, demeurant à Grezillé, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Georges-Jean-Joseph Priou, issu du mariage de M. Jean-Séraphin Priou avec la dame Anne-Marie-Mathilde Demeure :

D'un acte dressé au Greffe du Tribunal de Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger les immeubles des hypothèques légales dont ils pourraient être grevés, Me LE RAY, avoué des requérants, a déposé audit Greffe la copie collationnée et l'extrait d'un procès-verbal d'adjudication au rapport de M. Fouché, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, en date du trente juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et transcrit, aux termes duquel MM. Renou-Diard, Joseph Moreau, Séraphin Priou et François Guibert, susnommés, ont été déclarés adjudicataires des immeubles ci-après dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Séraphin Priou-Demeure, en son vivant marchand de grains, demeurant a Grezillé ;

Savoir :

I. — M. Renou-Diard. — De :

Commune de Grezillé.

1° Une maison et dépendances, au Sablon, cour, caves, jardin, verger, terre et vignes, le tout en un seul tenant, porté au plan cadastral sous les numéros 9, 10, 11, 12, 13, 18 et 19, section B, pour une contenance de six hectares soixante-dix ares quatre-vingts centiares, ci..... 6 70 80

joignant au levant un chemin, au midi un chemin et divers.

2° Le Clos-du-Bourgneuf, terre, d'une contenance de trois ares soixante-dix centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 120 de la section B, joignant au levant un chemin d'exploitation, au nord un chemin, ci. » 3 70

3° La Pièce-de-la-Noue, friche, d'une contenance de soixante-seize ares, portée au plan cadastral sous le n° 354 de la section B, joignant au levant et au midi des chemins, ci..... » 76 »

4° Un hectare quatre-vingt-dix-sept ares cinquante centiares de terres et vignes, à Chantemerle, compris au plan cadastral sous les nos 388 et 389 de la section B, joignant au midi un chemin, au levant un chemin, ci.... 1 97 50

Total de la contenance : neuf hectares quarante-huit ares, ci ..... 9 48 »

Et ce, moyennant le prix principal, en sus des charges, de *dix-huit mille neuf cent soixante un franc quatre-vingts centimes.*

II. — M. Joseph Moreau. — De :

Commune de Grézillé.

1° Un moulin à vent, situé au Moulin-Tracas, maison, cour, bois, terres et vignes, d'une contenance de deux hectares onze ares soixante-dix centiares, le tout porté au plan cadastral sous les nos 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230 et 231 de la section B, joignant au levant un chemin d'exploitation, au midi Mme veuve Bordillon, ci..... 2 11 70

2° Une cave, au Bourgneuf, comprise au plan cadastral sous le n° 89 de la section B, pour une contenance de cinquante centiares, ci..... » » 50

3° Vingt-un ares trente centiares de terre, au Vivier, compris au plan cadastral sous le n° 196 de la section B, ci..... » 21 30

4° Dix-huit ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au levant et au midi des chemins, compris au plan cadastral sous le n° 201 de la section B, ci ..... » 18 50

5° Treize ares cinquante centiares de terre, au Moulin-Tracas, joignant au nord Joseph Moreau, au midi héritiers Souleau, compris au plan cadastral sous le n° 316 de la section B, ci..... » 13 50

6° Sept ares vingt centiares de terre au même lieu, joignant au nord héritiers Decosse, au midi Priou, Jacques, compris au plan cadastral sous le n° 317 de la section B, ci..... » 7 20

7° Vingt-trois ares cinquante centiares de terre au même lieu, joignant au nord Priou, Jacques, au midi Chaunière, compris au plan cadastral sous le n° 319 de la section B, ci..... » 23 50

8° Dix-sept ares dix centiares de terres et vigne au même lieu, joignant au nord Priou, Jacques, au midi Chaunière, compris au plan cadastral sous les nos 321 et 322 de la section B, ci..... » 17 10

9° La Friche à Jeanneton, bois, comprise au plan cadastral sous le n° 347 de la section B, pour une contenance de trente-trois ares, ci..... » 33 »

10° Quatre ares quarante centiares de bois à la Riosse, compris au plan cadastral sous le n° 349 de la section B, ci..... » 4 40

11° Sept ares soixante centiares de bois au même lieu, compris au plan cadastral sous le n° 351 de la section B, ci..... » 7 60

Total de la contenance : trois hectares cinquante-huit ares trois centiares, ci 3 58 3

Et ce, moyennant le prix principal, en sus des charges, de *cinq mille cent vingt-cinq francs vingt centimes.*

III. — M. Séraphin Priou. — De :

Commune de Grezillé.

1° Cinquante-six ares cinquante-cinq centiares de vigne, à la Butte-de-la-Fosse, joignant au nord l'article ci-après, au levant M. Priou-Cailleau et autres, compris au plan cadastral sous les nos 333, 334 de la section A, ci..... » 56 55

2° Un moulin à vent, au Moulin-de-la-Fosse, avec maison, cave, cour, terres et vignes, joignant au nord M. Godard, au midi l'article ci-dessus, le tout compris au plan cadastral sous les nos 338 bis, 339, 340, 341, 342 et 343 de la section A, pour une contenance de trente-six ares trente-cinq centiares, ci..... » 36 35

3° Quatre-vingt-dix ares de vigne, au Moulin-de-la-Fosse, joignant au nord un chemin, au levant le chemin du moulin, compris au plan cadastral sous les nos 344 P, 344 P, de la section A, ci... » 90 »

4° Trente et un ares trente-cinq centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant les demoiselles Aubineau, compris au plan cadastral sous le n° 346 P de la section A, ci..... » 31 35

5° Huit ares soixante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant les Institutrices de Grézillé, compris au plan cadastral sous les nos 350 et 351 de la section A, ci..... » 8 60

6° Vingt-huit ares quarante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord l'article 14 ci-dessus et au levant l'article 12 également sus-énoncé, compris au plan cadastral sous le n° 353 de la section A, ci..... » 28 40

7° Huit ares cinquante centiares de vigne, au même lieu, compris au plan cadastral sous le n° 401 de la section A. ci..... » 8 50

Total de la contenance : deux hectares cinquante-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares, ci..... 2 59 85

Et ce, moyennant le prix principal, en sus des charges, de *neuf mille francs.*

IV. — M. François Guibert. — De :

I. Commune de Grezillé.

1° Quatorze ares cinquante centiares de terre, aux Terres-d'Alligny, joignant au levant veuve Beritault, au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 225 de la section A, ci..... » 14 50

2° Cinquante-cinq ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 230 P de la section A, ci. » 55 97

3° Dix-sept ares dix centiares de terre, au Clos-de-la-Bachellerie, compris au plan cadastral sous le n° 1209 de la section A, ci.... » 17 10

4° Sept ares trente centiares de terre à la Bachellerie, compris au plan cadastral sous le n° 1271 de la section A, ci..... » 7 30

5° Trente et un ares de terre, Sous-le-Bois, joignant au midi un chemin, compris au plan cadastral sour le n° 405 de la section B, ci..... » 31 »

6° La Vieille-Raise, terre, d'une contenance de quarante-cinq ares quinze centiares, joignant au midi un chemin, au couchant Louis Renau, comprise au plan cadastral sous le n° 412 P de la section B, ci..... » 45 15

7° Le Bois-Rogé, bis, d'une contenance de onze ares, joignant au nord un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 216 de la section C, ci ..... » 11 »

8° La Mare et la Perruche, bois et vigne, d'une contenance totale de un hectare neuf ares, joignant au nord et au midi des chemins, compris au plan cadastral sous les nos 725, 726 et 727 de la section C, ci..... 1 9 »

9° La Quintonnerie, brande, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares cinquante centiares, joignant au levant M. Mauriceau, au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 774 de la section C, ci..... » 85 50

10° Le Marais, terre, d'une contenance de cinq ares, joignant au levant l'article ci-après, au couchant un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 26 de la section D, ci..... » 5 »

11° Le Marais, terre et jardin, d'une contenance totale de soixante-dix-sept ares vingt centiares, joignant au levant l'Aubance, dont moitié fait partie des présentes, au midi un fossé dépendant des présentes, compris au plan cadastral sous les nos 46 et 47 de la section D, ci..... » 77 20

12° L'Ile, terre, en deux morceaux, d'une contenance totale de cinquante-neuf ares, joignant au levant héritiers Gueffier, au couchant l'article ci-dessus, compris au plan cadastral sous les nos 58 et 141, section D, ci. » 59 »

13° L'Ile, terre, en deux morceaux, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-quatre ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi un sentier, compris au plan cadastral sous les nos 99 et 126 de de la section D, ci..... 1 84 50

14° Les Petits-Prés, pâture, d'une contenance de dix ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi Louis Renou, compris au plan cadastral sous le n° 290, section D, ci » 10 50

15° Les Petits-Prés, terre, d'une contenance de soixante-deux ares cinquante centiares, joignant au levant Etienne Moreau, au midi le ruisseau de Gasté, dont moitié fait partie des présentes, compris au plan cadastral sous le n° 292 P de la section D, ci..... » 62 50

16° La Fontaine, verger, d'une contenance de dix-huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord un chemin, au midi héritiers Menuau, compris au plan cadastral sous le n° 322 de la section D, ci..... » 18 80

II. Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

17° Quatre parcelles de bois, au Bois-de-Cumerais et au Petit-Bois, d'une contenance totale de vingt et un ares trente centiares, compris au plan cadastral sous les nos 1171, 1174, 1176 et 1280 de la section A, ci.... » 21 30

Total de la contenance : huit hectares quinze ares trente-deux centiares, ci... 8 15 32

Et ce moyennant, en sus des charges, le prix principal de *treize mille trois cent treize francs.*

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, les immeubles sus-désignés seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains des acquéreurs de toutes hypothèques de cette nature.

Avec notification en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, indépendamment de M. Jean-Séraphin Priou-Demeure :

1° Pour les immeubles situés commune de Grezillé et compris sous les nos 9, 10, 11, 12, 13, 18, 19 et 354 de la section B, M. Antoine-René Baudron, propriétaire, demeurant à Angers, rue Saint-Joseph, n° 31 ;

2° Pour l'immeuble situé commune de Grezillé, compris sous le numéro 412 P, section B, Mme Louise Baudron, veuve de M. Grégoire Bordillon, propriétaire, demeurant à Angers, rue Saint-Joseph, n° 14 ;

3° Pour les autres immeubles, M. Urbain Priou et Mme Jeanne Ciret, son épouse, en leur vivant propriétaires au lieu du Sablon, commune de Grezillé ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'État du neuf mai mil huit cent sept.

L'avoué des acquéreurs,
V. LE RAY.

A VENDRE
UNE JUMENT
de selle, alezane, quatre ans.
S'adresser à M. TORRÈS, rue de Lorraine, 16. (260)

A AFFERMER
13 hectares de Terrain
Situés à Verrie,
Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.
S'adresser à M. BOIVIN, à Milly.

A CÉDER DE SUITE
Un Magasin d'Epicerie
MERCERIE ET ROUENNERIE
Très-bien achalandé, dans un quartier populeux.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
A 2 kilomètres de Saumur,
Sur les bords de la Loire.
S'adresser à Me AUBOYER, notaire à Saumur. (258)

Établissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE
B. Baudrier Fils
Successeur
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 1.
Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.
Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

ON DEMANDE de suite dix ouvrières pour corsages et jupes. S'adresser à MM. ROCHER et GUILBAUD, 35, rue Saint-Jean. (268)

A LA GLANEUSE
Rue St-Jean, Saumur.
ON DEMANDE une apprêteuse et une apprentie pour les Modes.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LA VÉRITABLE MARQUE

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit de 1re Qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM Frès, Drs, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez Mme Ve Lardeux, *coutelier et bandagiste.*
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS — NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.